



Assemblée générale

Distr. générale
18 avril 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 153 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Dépenses de 2016/17	54 006 900
Solde inutilisé de 2016/17	843 000
Crédit ouvert pour 2017/18	54 000 000
Montant estimatif des dépenses de 2017/18 ^a	53 999 900
Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18 ^a	100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	55 152 000
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	(713 100)
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	54 438 900

^a Montant estimatif au 31 janvier 2018



I. Introduction

1. Aux fins de son examen des questions concernant le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 10 avril 2018. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles qui portent sur les conclusions et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, sont consignées dans son rapport correspondant (A/72/789). Les principales observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes ayant trait à la Force sont examinées au paragraphe 4 du présent rapport.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Dans sa résolution 70/273, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 54 849 900 dollars (montant net : 52 607 600 dollars) pour financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le montant brut des dépenses de l'exercice a été de 54 006 900 dollars (montant net : 51 743 200 dollars), soit 98,5 % du montant du crédit ouvert ; l'écart s'explique par l'effet combiné de ce qui suit : a) des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (432 100 dollars, soit 1,9 %) et des coûts opérationnels (496 400 dollars, soit 2,8 %) ; et b) des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (85 500 dollars, soit 0,6 %). Les écarts sont analysés en détail à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/628).

3. Dans le rapport sur l'exécution du budget, il est indiqué que, pendant l'exercice 2016/17, un montant de 86 000 dollars a été réaffecté de la catégorie I (Militaires et personnel de police) à la catégorie II (Personnel militaire) (ibid., par. 24), en raison d'un dépassement de crédits imputable à des dépenses communes plus élevées que prévu pour le personnel recruté sur les plans international et national. On trouvera à la section IV du présent rapport, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (voir A/72/735), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

4. Aux fins de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la Force, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le Comité a formulé des observations et des recommandations ayant trait à la Force sur les questions suivantes : a) le taux de conformité des voyages du personnel recruté sur le plan international (ibid., par. 326, tableau II.16) ; et b) la destruction des médicaments périmés (ibid., par. 451). Il a également donné des informations sur l'utilisation des aéronefs (ibid., par. 123 à 128 et tableau II.9). Les observations du Comité sont consignées dans son rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/72/789). **Le Comité consultatif**

compte qu'il sera rapidement donné suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2018, les dépenses étaient de 42 260 900 dollars. À la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit ouvert de 53 999 900 dollars, soit l'intégralité du budget approuvé.

6. Le Comité consultatif a été informé que l'occupation des 957 postes de militaires et de personnel de police et des 156 postes de personnel civil s'établissait comme suit au 31 janvier 2018 :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2017/18^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (%)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	888	884	0,5
Police des Nations Unies	69	67	2,9
Unités de police constituées	–	–	–
Personnel civil			
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	37	33	10,8
Administrateurs recrutés sur le plan national	4	2	50,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	115	113	1,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	–	–	–
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–

^a Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} mars 2018, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait 630 833 000 dollars. Les paiements à cette date étaient de 609 926 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 20 907 000 dollars. Au 26 février 2018, le solde de trésorerie de la Force s'établissait à 10 336 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 10 309 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police).

8. Le Comité consultatif a également été informé que toutes les demandes de remboursement afférentes aux contingents présentées jusqu'en octobre 2017 avaient été réglées. Au 31 décembre 2017, le matériel appartenant aux contingents avait été certifié et remboursé jusqu'en septembre 2017, le montant restant dû s'établissant à 363 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2018, 287 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 715 000 dollars depuis la création de la Force, et quatre demandes étaient en instance. **Le Comité consultatif compte que les demandes en instance seront réglées rapidement.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

9. Le mandat de la Force a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964). Sa dernière prorogation en date, jusqu'au 31 juillet 2018, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution 2398 (2018). Le Secrétaire général indique que, dans sa résolution 2369 (2017), le Conseil l'a prié de procéder à un examen stratégique de la Force qui viserait à établir la manière optimale de la structurer aux fins de l'exécution de son mandat actuel. Le rapport du Secrétaire général sur les conclusions de l'examen stratégique (S/2017/1008) a été présenté au Conseil le 28 novembre 2017. Dans sa résolution 2398 (2018), le Conseil a endossé la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport, dans la limite des ressources existantes, et à nouveau noté, comme il l'avait fait dans sa résolution 2263 (2016), que, dans la perspective du règlement de la situation, il importait d'établir des plans de transition assortis de recommandations sur les nouveaux aménagements qu'il pourrait être opportun d'apporter au mandat de la Force, à ses effectifs, à ses autres ressources et à son concept d'opération. Il en découle que, dans le projet de budget pour 2018/19, il est proposé de remanier l'effectif militaire et une partie de l'effectif civil, l'accent étant notamment mis sur le renforcement des activités de liaison et d'analyse (voir A/72/735, par.6 ; voir également par. 12 du présent document).

10. Dans son rapport, le Secrétaire général fait également des propositions pour ce qui est d'harmoniser les structures d'appui de la Force et d'en regrouper les unités à des fins de centralisation. La restructuration consisterait à élargir la Section de la prestation de service pour y incorporer la Section du génie et de la gestion des installations et à renommer le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications « Groupe des technologies » (ibid., para.14). En 2018/19, la composante Appui continuera d'assurer les services financiers, logistiques, administratifs et de sécurité nécessaires pour que la Force puisse exécuter son mandat, notamment en supervisant les principaux travaux de construction préalables au déménagement des militaires de l'hôtel Ledra Palace dans la zone protégée par les Nations Unies, comme il a été recommandé dans l'examen stratégique de la Force (ibid., par. 15).

11. Les principales priorités et hypothèses budgétaires de la Force pour l'exercice 2018/19 sont résumées aux paragraphes 6 à 18 du rapport du Secrétaire général (A/72/735). Dans ce rapport, il est également indiqué que les activités de déminage menées dans la zone tampon, l'ouverture de sept points de passage et l'ouverture de deux nouveaux points de passage prévue d'ici à la mi-2018 étaient à l'origine d'une intensification des activités civiles dans la zone, notamment des cultures, de la chasse, du travail et même de la construction, la Force devant redoubler d'efforts pour gérer les risques de montée des tensions (ibid., par. 7 et 8).

Examen des besoins en personnel civil

12. Dans ses résolutions [70/273](#) et [71/300](#), l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce qu'un examen des effectifs civils de la Force soit effectué avant la présentation du projet de budget pour les exercices 2017/18 et 2018/2019 (voir résolution [70/273](#), par. 8, résolution [71/300](#), par. 8 et [A/71/836/Add.3](#)). Le Comité a été informé que l'examen des effectifs civils avait été engagé au début de 2018, comme suite aux conclusions de l'examen stratégique, mais que les conclusions et les recommandations n'avaient pas encore été établies au moment de l'établissement du rapport sur le budget.

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu de nouvelles informations sur l'examen des besoins en personnel civil. Il note que la création du poste de chef du Centre d'analyse conjointe de la mission (P-5), le transfert de trois postes de membres du personnel recrutés sur le plan international (Affaires civiles) et de trois postes de membres du personnel recrutés sur le plan national (Services généraux), et le réaménagement de la composante Appui de la Force ont tous été recommandés à l'issue de l'examen stratégique et de celui des besoins en personnel civil (voir par. 21 du présent document). Toutefois, aucune recommandation n'a été formulée au sujet de la création d'un poste de spécialiste des opérations aériennes (Service mobile) à la Section de la prestation de services (voir par. 23 du présent document). **Le Comité consultatif compte que les examens des besoins en personnel seront réalisés rapidement, et les conclusions prises en compte dans les futurs projets de budget.**

B. Ressources nécessaires

14. Le projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 est de 55 152 000 dollars, soit une augmentation de 1 152 700 dollars (2,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2017/18. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné de la diminution des dépenses proposées au titre des militaires et du personnel de police (1 848 800 dollars, soit 7,7 %), et par l'augmentation des dépenses proposées au titre du personnel civil (2 454 600 dollars, soit 18,7 %) et des dépenses opérationnelles (546 200 dollars, soit 3,2 %). On trouvera aux sections II et III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget ([A/72/735](#)) des informations détaillées sur les ressources financières proposées et une analyse des variations.

15. Le Comité consultatif note que le projet de budget pour l'exercice 2018/19 a été établi sur la base de contributions volontaires en nature du Gouvernement chypriote estimées à 592 200 dollars. Par ailleurs, le Secrétaire général précise que le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2018/19 est de 856 600 dollars (*ibid.*, par. 36). Comme il est indiqué dans le rapport, ce montant découle de l'accord sur le statut des forces. **Le Comité note avec satisfaction que la Force continue de recevoir des contributions volontaires.**

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé pour 2017/18^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	888	860 ^b	28
Police des Nations Unies	69	69	–
Unités de police constituées	–	–	–

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

^b Conformément à la résolution [2398 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, comme suite à la recommandation issue de l'examen stratégique.

16. Le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police pour 2018/19 est de 22 107 600 dollars, soit 1 848 800 dollars (7,7 %) de moins que le crédit ouvert pour l'exercice 2017/18. La baisse s'explique principalement par le déploiement de 802 militaires, contre celui de 888 militaires approuvé dans le budget pour 2017/18, et la diminution des dépenses au titre de la rotation et du rapatriement des contingents. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le plan de réduction des effectifs de la Force avait été établi selon le calendrier suivant :

<i>Description</i>	<i>Mois</i>	<i>Réduction prévue</i>	<i>Nombre total de militaires</i>
Rotation du secteur 1 et de la section Sécurité	Février 2018	(38)	850
Rotation du secteur 4 et rapatriement de la réserve de la Force	Mars 2018	(42)	808
Rotation du secteur 2 et de la réserve de la Force d'un pays	Mars 2018	(6)	802
Arrivée d'officiers chargés de la continuité de la présence de la Force	Juillet 2018	5	807
Arrivée d'officiers chargés de la continuité de la présence de la Force	Décembre 2018	5	812
Déménagement du secteur 2 de l'hôtel Ledra Palace dans la zone protégée des Nations Unies	Janvier 2019	(10)	802

17. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2017/18</i>	<i>Effectif proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	37	38	1
Administrateurs recrutés sur le plan national	4	4	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	115	115	–
Personnel temporaire^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	1	1
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Total	156	158	2

^a Financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

18. Le montant demandé au titre du personnel civil pour 2018/19 est de 15 578 600 dollars, soit une augmentation de 2 454 600 dollars (18,7 %) par rapport à l'exercice 2017/18. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'augmentation est essentiellement imputable aux rubriques Personnel recruté sur le plan international et Personnel recruté sur le plan international (1 085 100 dollars, soit 19,6 %, et 1 423 500 dollars, soit 19,2 %, respectivement), du fait de l'appréciation de l'euro par

rapport au dollar des États-Unis et de la création proposée d'un poste d'analyste principal de l'information (Affaires politiques) et chef du Centre d'analyse conjointe de la mission (P-5). L'augmentation des ressources demandées serait en partie compensée par une diminution des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (54 000 dollars, soit 28,1 %), qui s'explique principalement par la décision de recourir à des vacataires en cas de congé de maladie de longue durée, de congé de maternité ou de besoins de renfort comme suite à l'alourdissement de la charge de travail (voir par. 32 du présent document). En conséquence, pour l'exercice 2018/19, les ressources nécessaires pour l'assistance à court terme demandées au titre des fournitures, services et matériel divers. La diminution des dépenses à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) est en partie contrebalancée par la création proposée d'un poste d'officier des opérations aériennes (Service mobile) à cette même rubrique.

Taux de vacance

19. La proposition comprend les taux de vacance, indiqués à la section II.D du rapport sur le budget (A/72/735), comme suit : 7,0 % pour le personnel recruté sur le plan international ; 25,0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; 2,0 % pour les agents des services généraux et 50,0 % pour le personnel recruté sur le plan international financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité consultatif a obtenu des renseignements supplémentaires sur le taux de vacance prévu au budget pour l'exercice 2017/18, les taux effectifs moyens pour cet exercice et le taux effectif au 31 janvier 2018. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, il note que le taux de vacance effectif était de 10,8 % au 31 janvier 2018. **Compte tenu des taux de vacance effectifs et de la création de poste prévue pour l'exercice 2018/19 (voir par. 21 du présent document), le Comité consultatif recommande qu'un taux de vacance de 10 % soit appliqué aux prévisions de dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international pour l'exercice 2018/19. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

20. En ce qui concerne le personnel civil, 158 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2018/19, à savoir 38 postes soumis à recrutement international, 119 postes soumis à recrutement national et 1 emploi de temporaire soumis à recrutement international, et financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les propositions du Secrétaire général pour 2018/19 font apparaître, par rapport à 2017/18, une augmentation nette d'un poste soumis à recrutement international et d'un emploi de temporaire soumis à recrutement international, financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les propositions du Secrétaire général font également apparaître le transfert de 21 postes de la Section du génie et de la gestion des installations à la Section de la prestation de services.

21. Dans son rapport, le Secrétaire général propose de créer un Centre d'analyse conjointe de la mission au Bureau du conseiller principal en vue de renforcer la capacité de liaison et de dialogue entre toutes les composantes de la Force et à tous les niveaux et d'améliorer les moyens actuels en matière de coordination, d'analyse et de circulation de l'information (ibid., par. 25 et 26). Il propose également de créer un poste d'analyste principal de l'information (affaires politiques) et chef du Centre d'analyse conjointe (P-5), dont le titulaire aiderait l'équipe de direction de la Force à comprendre et anticiper les problèmes d'ordre opérationnel et les défis à plus long terme et à y faire face, aiderait le Chef de la Force et le Conseil de direction à définir les besoins d'information prioritaires et fournirait une assistance directe à la direction

de la Force dans le domaine de la prise de décisions, de la planification stratégique et de la planification des opérations et des interventions d'urgence (ibid.). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu un complément d'information concernant les fonctions de planification, d'analyse et d'appui associées au poste. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de créer le poste d'analyste principal de l'information (affaires politiques) et chef du Centre d'analyse conjointe de la Force (P-5) pour l'exercice 2018/19.**

22. Le Secrétaire général propose également, dans le cadre de la restructuration proposée, de transférer 21 postes (1 poste P-3 et 20 postes d'agent des services généraux) de la Section du génie et de la gestion des installations à la Section de la prestation de services (ibid., par. 14), qui absorberait toutes les fonctions connexes. Dès lors, la Section de la prestation de services serait également chargée des travaux de construction, d'entretien et de remise en état des installations, y compris les pistes de patrouille et les sites d'atterrissage, ainsi que de la gestion des équipements publics et des questions d'hygiène du milieu et de sécurité (ibid., par. 32 et 33).

23. Le Secrétaire général propose également de créer, dans la Section de la prestation de services, un emploi de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (Service mobile), financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), et précise que l'actuelle dotation en effectifs de la Section n'est pas conforme à la dotation standard prescrite dans le manuel des opérations aériennes de l'ONU. Le Comité consultatif note que la création de cet emploi n'a pas été recommandée à l'issue de l'examen des besoins en personnel civil, mais que selon le rapport, une évaluation des opérations aériennes menée par le Département de l'appui aux missions en juin 2016 a montré que les opérations aériennes de la Force présentaient d'importantes lacunes s'agissant notamment du contrôle de la planification, de l'attribution des missions, de l'exécution des vols et de l'établissement de rapports. Le titulaire serait chargé de superviser les activités aériennes, y compris la gestion des moyens aériens, et d'aider à mettre en œuvre les plans et programmes d'opérations aériennes (ibid., par. 33 à 35). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de créer l'emploi de fonctionnaire chargé des opérations aériennes à la Section de la prestation de services pour l'exercice 2018/19.**

24. Sous réserve de ses observations et de la recommandation formulées au paragraphe 19, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2017/18</i>	<i>Montant proposé pour 2018/19</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	16 919 600	17 465 800	546 200

25. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2018/19 s'élèvent à 17 465 800 dollars, soit une augmentation de 546 200 dollars (3,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2017/18. Le Secrétaire général propose une diminution dans plusieurs catégories de dépenses, y compris les suivantes : consultants (7 000 dollars, soit 17,5 %), transports terrestres (294 700 dollars, soit 11,1 %), santé (75 500 dollars, soit 17,0 %) et fournitures, services et matériel divers (274 900 dollars, soit 17,2 %). La diminution des dépenses serait compensée par des augmentations au titre des installations et infrastructures (980 700 dollars, soit 12,7 %) et informatique et communications (103 200 dollars, soit 6,0 %).

Installations et infrastructures

26. Le Comité consultatif a demandé des précisions pour expliquer les écarts entre le montant alloué pour l'exercice 2017/18, les dépenses pour cet exercice et les ressources demandées pour l'exercice 2018/19 pour l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique à la rubrique installations et infrastructures. Il a été informé que les groupes électrogènes qu'il était proposé de remplacer avaient dépassé leur durée de vie utile et que la rubrique prévoyait des crédits pour l'achat de panneaux solaires précédemment inscrits à la rubrique travaux de construction, transformation et gros travaux d'entretien. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les groupes électrogènes dans la zone de la Force offraient une solution alternative pour la planification des interventions d'urgence. **Le Comité consultatif recommande d'approuver la moitié de l'augmentation prévue à cette rubrique et de répartir le reste des crédits demandés sur les futurs exercices budgétaires. En conséquence, le Comité recommande de réduire de 288 500 dollars le montant des ressources prévues au titre des installations et infrastructures.**

Transports terrestres

27. Les ressources demandées au titre des transports terrestres pour l'exercice 2018/19 s'élèvent à 2 359 200 dollars, ce qui représente une diminution de 294 700 dollars (11,1 %) liée à la réduction du nombre de véhicules loués dans le cadre de la deuxième année d'application du plan quinquennal approuvé visant à remplacer les véhicules loués par des véhicules appartenant à l'ONU et à la baisse prévue des coûts de réparation et d'entretien (ibid., par. 55). Le Comité consultatif rappelle qu'un récapitulatif des véhicules qu'il est prévu de remplacer entre 2017/18 et 2021/22 a été fourni (voir [A/71/836/Add.3](#), par. 33). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu les informations actualisées ci-après :

Type de véhicule	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	Total
Catégorie A (berlines lourdes)					2	2
Catégorie B (berlines moyennes)					2	2
Catégorie C (berlines légères)				13	9	22
Pick-up, 4x4	15	19	19	6		59
Minibus					1	1
Bus moyens					4	4
Camionnettes réfrigérées					6	6
Camionnettes de livraison					3	3
Total	15	19	19	19	27	99

28. Le Comité consultatif rappelle que le coefficient véhicules/effectifs de la Force était au-dessus des coefficients standards pour quatre catégories de personnel international (ibid., par. 34) et note qu'au vu des informations actualisées qui lui ont été communiquées, il l'est maintenant pour sept catégories. Le Comité entend maintenir la question à l'étude.

Formation

29. Les ressources demandées au titre de la formation pour 2018/19 s'élèvent à 121 800 dollars, dont un montant de 67 900 dollars pour les voyages et un montant de 53 900 dollars pour les honoraires, fournitures et services au titre des fournitures, services et matériel divers (voir [A/72/735](#), par. 41). Ayant demandé des précisions, le

Comité consultatif a été informé que l'augmentation de 26 400 dollars (96,0 %) des crédits demandés au titre des honoraires, fournitures et services était imputable à l'augmentation du nombre de participants aux activités de formation obligatoires et essentielles. Il estime que l'augmentation des crédits demandés pour la formation n'est pas pleinement justifiée car le personnel devrait déjà posséder un certain niveau de qualification et de formation pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions et la Force devrait envisager d'autres solutions pour la prestation de services de formation. **En conséquence, le Comité consultatif recommande de maintenir le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2017/18 à hauteur de 27 500 dollars, et donc de réduire de 26 400 dollars le montant des ressources prévues pour les honoraires, fournitures et services de formation au titre des fournitures, services et matériel divers.**

Informatique et communications

30. Le montant des ressources demandées au titre de l'informatique et des communications pour l'exercice 2018/19 s'élève à 1 827 300 dollars, soit une augmentation de 103 200 dollars, ou 6,0 % (ibid., par. 57). Le Comité consultatif a obtenu un complément d'information concernant les différentes rubriques budgétaires et note que les ressources demandées au titre du matériel informatique et de communications pour l'exercice 2018/19 s'élèvent à 696 100 dollars, soit une augmentation de 140 200 dollars (25,2 %). Il a été informé que l'augmentation des ressources demandées était due à l'achat proposé de matériel de communications pour les nouveaux locaux d'hébergement destinés au personnel militaire alors installé dans l'hôtel Ledra Palace et au remplacement proposé de deux serveurs de taille moyenne et de deux dispositifs de stockage sur support ayant dépassé leur durée de vie utile. Le Comité n'est pas convaincu que des ressources supplémentaires au titre du matériel informatique et des communications soient pleinement justifiées, en particulier compte tenu de la réduction prévue des effectifs de la Force. **En conséquence, le Comité consultatif recommande de maintenir le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2017/18 à hauteur de 555 900 dollars, et donc de réduire de 140 200 dollars le montant des ressources prévues pour le matériel informatique et de communications, au titre de l'informatique et des communications.**

31. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 19, 26, 29 et 30 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles soient approuvés.**

4. Questions diverses

Initiatives dans le domaine de l'environnement

32. Des informations sur les initiatives que prendra la Force concernant l'environnement sont fournies aux paragraphes 16 à 18 et 37 du rapport du Secrétaire général (A/72/735). Il ressort de ce rapport que parmi les initiatives visant à réduire l'empreinte écologique de la Force, on compte les investissements dans des sources d'énergie propres et renouvelables, l'installation de projecteurs de sécurité solaires dans quatre camps de la Force, la mise en conformité des installations électriques d'un des camps avec les dernières normes applicables et le remplacement des groupes électrogènes de secours qui ont dépassé leur durée de vie utile. Le Comité consultatif note que les économies résultant de la réduction de la consommation d'électricité en raison de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables s'élèvent à environ 99 000 dollars par an (ibid., par. 37). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'il est prévu qu'au 30 juin 2019, 41 % de l'électricité utilisée par la Force provienne

de sources d'énergie renouvelables. **Le Comité consultatif prend note des mesures constantes prises par la Force pour réduire autant que possible l'impact de sa présence sur l'environnement.** Il formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions qui concernent les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

Vacataires

33. Dans son rapport, le Secrétaire général précise que la diminution de 54 000 dollars (28,1 %) des ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'explique principalement par la décision de la direction de faire appel à des vacataires pour fournir une assistance temporaire en cas de congés de maladie de longue durée, de congés de maternité ou de charge de travail accrue, y compris une aide juridique pendant les audiences des tribunaux locaux et une assistance pour assurer la couverture médiatique le week-end. Par conséquent, pour l'exercice 2018/19, les ressources nécessaires au titre de l'assistance à court terme sont demandées au titre des fournitures, services et matériel divers (voir A/72/735, par. 53). Le Comité consultatif rappelle qu'il faut adopter une méthode cohérente de gestion des effectifs afin de couvrir les besoins liés aux congés de maladie de longue durée, aux congés de maternité ou à une charge de travail accrue. Il reprendra l'examen de cette question lorsqu'il examinera les rapports du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines.

V. Conclusion

34. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées au chapitre V du rapport sur l'exécution du budget (A/72/628). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 843 000 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, ainsi que les autres recettes et ajustements totalisant 808 500 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2017 soient portés au crédit des États Membres.**

35. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont énoncées au chapitre IV du projet de budget (A/72/735). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées plus haut aux paragraphes 19, 26, 29 et 30, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 713 100 dollars et passent de 55 152 000 dollars à 54 438 900 dollars. Par conséquent, il recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 54 438 900 dollars au titre du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, dont un montant de 23 803 800 dollars financé au moyen des contributions volontaires des Gouvernements chypriote (17 303 800 dollars) et grec (6 500 000 dollars).**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/628)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/735)

Documentation

- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/5 \(Vol. II\)](#), chap. II)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/756](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/770](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/836/Add.3](#))
- Résolutions [70/273](#) et [71/300](#) de l'Assemblée générale relatives au financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Résolutions du Conseil de sécurité [2369 \(2017\)](#) et [2398 \(2018\)](#)